



Convocation :..... 02.02.2021
Affichage :..... 02.02.2021

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021 À 18H

N° 2021/1

Objet : Quitus à la société Thémélia pour la construction de La Maison de Campus

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Christophe TESTAS, Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Mme Catherine DURAND

Assistaient également à la réunion :

Mme Isabelle JURY, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations – Thémélia

M. Lilian CESCO, ETB

M. Jean-Michel TALAVERA, Directeur INTECH Sud

Délibération n°2021/1

Quitus à la société Thémélia pour la construction de La Maison de Campus

Le Président ayant exposé,

L'achèvement des travaux de construction de la Maison de Campus a été constaté le 28 novembre 2019.

Au terme de la période de parfait achèvement, et compte tenu du solde comptable constaté en ce qui concerne le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la société Thémélia à ce titre, il y a lieu de délivrer à cette dernière quitus technique et financier de sa mission par voie de délibération.

Vu la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage du 5 avril 2013 entre le Syndicat mixte et la société Thémélia, 1 avenue Général Hoche, 81012 ALBI Cedex 9,

Considérant le parfait achèvement des travaux de cet équipement,

Considérant que cette opération respecte le cadre financier fixé : le coût de la réalisation prévu de 3 360 000 € TTC est respecté ; les versements effectués s'élèvent à 3 330 458,22 € TTC dont 220,67 € de frais financiers.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide de donner quitus technique et financier de sa mission à la société Thémélia.

Fait et délibéré à Castres, le 11 février 2021

Pour extrait conforme
Le Président,



Arnaud BOUSQUET